

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 25 mars 2024

Délibération n°2024/077

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 49 Votants : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Primarette sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil :

- 12 mars 2024 pour le budget primitif
- 19 mars 2024 pour l'ensemble de l'ordre du jour

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr Christian MONTEYREMAR
ASSIEU	Mr Jean Michel SEGUI
AUBERIVES SUR VAREZE	Mr Jean Claude NOYER
BEAUREPAIRE	Mr Yannick PAQUE – Mme Béatrice MOULIN MARTIN – Mme Annie MONNERY
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme Christelle GRANGEOT
BOUGE CHAMBALUD	Mr Sébastien ANDRE
CHANAS	Mr Jean Charles MALATRAIT – Mme Raymonde COULAUD
CHEYSSIEU	Mr Gilles BONNETON
CLONAS SUR VAREZE	Mr Régis VIALLATTE
COUR ET BUIS	Mr Jacques GARNIER
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr André MONDANGE – Mme Delphine ALBUS – M Thierry DARBON – Mr Sébastien COURION
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme Isabelle DUGUA – Mr Jean François PAVONI
MONSTEROUX MILIEU	Mr Denis MERLIN
PACT	Mr Laurent ILTIS
PISIEU	Mr Jean Luc DURIEUX
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr Michel PASCAL
PRIMARETTE	Mr Serge MERCIER
REVEL TOURDAN	Mme Sylvie DEZARNAUD
ROUSSILLON	Mr Robert DURANTON – Mr René PEY – Mme Josette BONNET – Mr Marc ROUSVOAL – Mme Marie Christine HAINAUD – Mr Gérard BOUSSARD – Mme Nathalie LIHOSSIER
SABLONS	Mr Laurent TEIL
SAINT BARTHELEMY	Mr Gérard BECT
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme Sandrine LECOUTRE – Mr Olivier MERLIN
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr Axel MONTEYREMAR
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr Philippe GENTY – Mr Louis CORRADINI – Mme Christine RABIER – Mr Claude RULLIERE

SAINT PRIM
 SAINT ROMAIN DE SURIEU
 SALAISE SUR SANNE

Mr Michel CROS
 Mr Robert MOUCHIROUD
 Mr Gilles VIAL – Mme Françoise BUNIAZET – Mme Dominique GIRAUD – Mr Xavier AZZOPARDI
 Mr Claude LHERMET
 Mr Jean Marc REY

SONNAY
 VERNIOZ

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr Kénan SOLMAZ pouvoir à Mme Annie MONNERY – Mr Yann BERHAULT pouvoir à Mme Béatrice MOULIN MARTIN – Mme Véronique ROBERJOT pouvoir à Mr André MONDANGE – Mme Karelle OGIER pouvoir à Mr Denis MERLIN – Mme Nathalie MOREL pouvoir à Mr Laurent TEIL – Mr Denis CHAMBON pouvoir à Mr Gilles VIAL – Mr Frédéric DESSEIGNET pouvoir à Mme Sylvie DEZARNAUD – Mme Marie France LIBERO pouvoir à Mr Claude RULLIERE – Mme Aida CHOCHANE pouvoir à Mr Louis CORRADINI

EXCUSES : Mr Jean Michel DOLPHIN – Mme Nelly CLARET – Mr Yann FLAMANT – Mme Elisabeth TYRODE – Mr Gabriel GIRARD – Mr Jean Paul IMBLOT – Mr Gilbert MANIN – Mr Bernard PERNOT – Mr Luc SATRE

Mr Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Tourisme - modification des tarifs du camping intercommunal de Beaurepaire

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,
- Vu la délibération du 26 février 2024 relative à la grille tarifaire du camping intercommunal de Beaurepaire,

Considérant le souhait de modifier les tarifs du camping intercommunal de Beaurepaire,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,

APPROUVE la modification de la grille tarifaire du camping intercommunal de Beaurepaire applicable à compter de la saison 2024 :

	Tarifs 2024 en € TTC	
	Basse Saison 30/03 au 30/06 01/09 au 13/10	Haute Saison Juillet / Août
EMPLACEMENT		
Nuitée 1 personne (emplacement tente ou caravane + véhicule)	10 €	12 €
Nuitée 2 personnes (emplacement tente, caravane + véhicule ou camping-car)	14 €	17 €
Adulte supplémentaire (+ 7 ans)	5,00 €	
Enfant supplémentaire de 2 à 7 ans	1,50 €	
Enfant moins de 2 ans	Gratuit	
Nuitée groupe (clubs, associations, etc..., à partir de 20 personnes) sans électricité (si électricité : nombre de branchements à déterminer selon l'équipement)	6 € / personne	

Branchement électrique (10A) : à la nuitée forfait saison	3,5 € 262 €	
Forfait au mois (1 ou 2 personnes + emplacement tente ou caravane + 1 véhicule et HORS électricité	175 €	195 €
Forfait saison (1 ou 2 personnes + emplacement tente ou caravane + 1 véhicule et HORS électricité	990 €	
Supplément emplacement Grand Confort Forfait Saison	415 €	
Consommation électrique sur relevé (forfait saison grand confort)	0,30 € / kWh	
Garage Mort (voiture ou installation)	4 € / jour	
Aire de service camping-cars	10 €	
MOBIL HOME sur réservation	Minimum 2 nuits -10 % sur l'ensemble du coût total du séjour à partir de la 3 ^{ème} semaine consécutive réservée.	
MOBIL HOME 1 à 2 personnes (1 chambre)	295 € / semaine 55 € / nuit	345 € / semaine (samedi à samedi)
MOBIL HOME 4 à 6 personnes (2 chambres)	345 € / semaine 62 € / nuit	395 € / semaine (samedi à samedi)
Forfait enlèvement Mobil Home ou caravane	700 €	
Animaux	0,50 €	
Visiteur	1 €	
Jeton pour machine à laver	3 €	
Hivernage	125 €	
Caution badge	20 €	
Caution bracelet piscine	10 €	
Caution Mobil-home	300 €	
WIFI	GRATUITE (pour les campeurs)	
Piscine selon dates d'ouverture de la piscine	Le tarif camping comprend l'accès gratuit à la piscine	
LOCATION VAE (Vélo à Assistance Électrique)		
½ journée	15 €	
Journée	25 €	
Caution	200 €	
BOISSONS		
Non alcoolisées 33 cl	2 €	
Glaces	2 €	

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente
Sylvie DEZARNAUD